

Réponse du CODEV à la sollicitation de l'Eurométropole de Metz

Le déploiement de la 5G Un déni de démocratie locale de la part de l'Etat

Recevant la sollicitation de la collectivité pour qu'il se prononce sur le déploiement 5G sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, le CODEV a immédiatement fait part de ses réserves sur la procédure adoptée pour rendre compte du regard des citoyens sur ce dossier. Il s'est refusé à donner à sa réponse le statut d'un avis du CODEV sur le sujet de fond que constitue le déploiement de la 5G, avis qui aurait nécessité la mise en œuvre et donc la durée de la méthode de consultation citoyenne.

Le CODEV a été entendu sur ce point et a reçu l'assurance, par le Vice-président de Metz Métropole en charge du dossier, que sa contribution ne pourra servir à pallier les insuffisances de consultation citoyenne sur ce dossier, sur le territoire de l'Eurométropole.

Néanmoins, le CODEV a pris acte du contexte contraint et du travail sous pression des délais et de la situation pandémique qui ont perturbé le travail de la Ville de Metz et de la Métropole.

Il salue le travail accompli par la collectivité et les équipes techniques mobilisées pour rendre compte des enjeux thématiques et de l'état des connaissances sur ce dossier.

L'ABSENCE DE CONSULTATION CITOYENNE

Un déploiement 5G
sur le territoire de
l'Eurométropole de
Metz par l'Etat et les
opérateurs qui pose
question.

*L'Etat est responsable du
dysfonctionnement du
déploiement de la 5G au
regard de la sollicitation de
l'avis citoyen et du principe
participatif*

De fait, la présente contribution veut avant tout exprimer le désaccord du CODEV sur la démarche de l'Etat d'un côté et la pratique des opérateurs privés de téléphonie mobile de l'autre. Ce sont cette démarche et ces pratiques qui concourent, à nouveau et pour plusieurs raisons, à susciter la défiance du public envers une technologie, malgré les enjeux de progrès qu'elle représente mais qui ne sauraient s'exonérer d'un encadrement et d'une vision prospective.

LA NEGATION DU ROLE DU TERRITOIRE

La vision du progrès
se partage et se
débat aussi sur les
territoires et avec les
citoyens.

A l'heure où les territoires sont à l'avant-scène des enjeux de cohésion sociale et sociétale, de défiance vis-à-vis du discours public et politique, l'Etat a choisi de restreindre le jeu de la démocratie locale. Il a réduit les collectivités et les pouvoirs du maire à un rôle informatif, cependant important pour éclairer les défis technologiques et sociétaux. Les élus locaux sont réduits à une posture d'observateur de la mise en œuvre de décisions actées hors de leur champ de compétence. Ils disposent de peu de marge de manœuvre pour contraindre les opérateurs privés au respect de mesures qualitatives souhaitées localement, mais se retrouvent donc seuls face aux interrogations des citoyens.

De même, le CODEV regrette que la Commission Nationale du Débat Public, malgré son rôle légal dans l'organisation de la concertation publique, ait été évincée.

L'Eurométropole consulte le CODEV sur un fait qui est accompli, et sur lequel elle n'a aucune prise. L'Etat a décidé de tout et les opérateurs sont placés dans une situation dominante.

Cependant, le territoire tente, dans le cadre d'une charte, de négocier des engagements de développement durable et d'incitation à des usages raisonnés des technologies.

Mais, face,

- à la négation du principe de participation citoyenne et du rôle du pouvoir local dont témoigne la procédure nationale de déploiement de la 5G,
- au mépris des opérateurs vis-à-vis de l'autorité locale du maire et de l'expression citoyenne, ainsi que le CODEV l'observe par exemple dans la commune de Lorry-les-Metz
- à l'ambiguïté de la communication entreprise par ces mêmes opérateurs autour de l'offre 5G, alors même que l'enjeu de moyen terme semble se cantonner à une meilleure diffusion de la 4 G,
- au manque de transparence et d'encadrement des pratiques commerciales des opérateurs vis-à-vis des propriétaires privés pour l'implantation d'antenne,

le CODEV s'interroge sur la finalité d'une charte qui s'avère, d'une part sans valeur juridique et non opposable, et d'autre part, qui intervient à la fin d'une procédure dont le territoire ne maîtrise pas la conduite.

Dès lors le CODEV hésite à se prononcer sur le contenu de cette charte. Il attire l'attention des élus sur le fait qu'elle engage leur crédibilité aux yeux des habitants.

Il dénonce l'ensemble d'un processus qui démontre que les enjeux de l'expression citoyenne et du débat local ne sont pas intégrés à la culture de l'action publique.

Il incite l'Eurométropole de Metz à dénoncer, auprès des Préfets de la Moselle et de la région Grand Est, ce simulacre de concertation et ce déni de démocratie locale.

Il demande également une clarification de l'information auprès des citoyens sur la réalité actuelle du projet et de l'effectivité réelle de la 5G.

Il est nécessaire d'éclairer les différences entre 5G et fibre à très haut débit pour favoriser un usage raisonné et surtout utile et pertinent privilégiant bien souvent la fibre.

Au-delà des observations sur la méthode, le CODEV voit dans ce dossier « 5G » l'ouverture vers des questionnements d'usages, de consommation, de modes de vie et de société. L'Eurométropole doit développer la dimension stratégique des usages du numérique qu'elle souhaite promouvoir pour le territoire sans occulter les impacts en termes de cohésion sociale, de la qualité de vie et de développement personnel des habitants.

Enfin, le CODEV précise que l'Eurométropole gagnerait à développer davantage la consultation des citoyens et appliquer sa Charte de la Participation citoyenne, signée en 2012.

D'autres métropoles ont joué la participation des habitants en l'engageant très en amont sur le dossier 5G (Nantes, Lille...).

Le CODEV rappelle qu'il est à la disposition de l'Eurométropole pour mettre en œuvre ces principes et leurs méthodes.